

6 septembre 2017

Le procureur général met sa toge!

En décembre 1995, le procureur général de la Colombie-Britannique est intervenu auprès du sous-procureur général adjoint, afin qu'il porte en appel la peine imposée dans l'affaire de *R. c. Stone*, qui déchaînait les passions et l'ire des Britanno-Colombiens. Tel que le prévoit la *Crown Counsel Act*, cette directive du procureur général a été dûment publiée dans la Gazette de la Colombie-Britannique le 18 janvier 1996. C'était la première fois, depuis l'adoption du *Crown Counsel Act* en 1991, que le procureur général intervenait de la sorte.

L'avocat de la défense a présenté une requête réclamant la divulgation des documents entourant cette décision historique du procureur général, alléguant qu'elle était motivée par la réprobation publique et/ou par des influences politiques inappropriées, ce qui justifierait de ne pas accorder l'autorisation d'en appeler de la peine.

Rejetant cette requête, le juge Hubbart s'exprime notamment ainsi :

[9] The Attorney General in his role as the Queen's attorney is ultimately responsible for all criminal prosecutions. He bears the ultimate burden of that most heavy of responsibilities.

[11] The "public interest" that it is the duty of the Attorney General to consider requires him to make an overall assessment of the combined weight of all factors for and against prosecution. This filtering is usually done by the Criminal Justice Branch. But the Attorney General bears ultimate responsibility for every decision to prosecute or not prosecute.

À noter que dans cette affaire, le procureur général ne s'est pas contenté de publier une directive afin de forcer le sous-procureur général adjoint à porter une cause en appel. Devant la Cour suprême, il a même enfilé sa toge afin de plaider lui-même ses prétentions sur le fond du dossier.

B.A. McFarlane, *Sunlight and Disinfectants: Prosecutorial Accountability and Independence Through Public Transparency*, (2002) 45 CLQ 272.

[R. v. Stone, 87 BCAC 153.](#)

[Crown Counsel Act, \[RSBC 1996\] CHAPTER 87.](#)